

# Le Sénégal et l'Olympisme



*« Amitié des peuples libres mais aussi amitié du corps et de l'esprit, dont l'équilibre harmonieux fait l'homme intégral. Car le sport n'exige pas seulement la vigueur et la beauté du corps; il exige la volonté et la finesse qui sont la vigueur et la beauté de l'esprit; cet « esprit sportif » qui est l'union des cœurs.*

*» C'est le sens des Jeux Olympiques de la Grèce ancienne.*

*» L'Afrique n'a pas ignoré de telles manifestations. La tradition des Jeux Olympiques se perpétue au Sénégal, même où l'athlète est en même temps artiste: danseur et poète. »*

Léopold Sédar Senghor, 1963

## SENEGAL

197 161 km<sup>2</sup>.

3 909 000 habitants.

## COMITE OLYMPIQUE SENEGALAIS (COS)

- Fondé le 31 août 1961.
- Reconnu par le CIO le 18 octobre 1963, au cours de la 60e Session à Baden-Baden.
- *Président*: M. Henri Joseph Diomé\*.
- *Secrétaire Général*: M. Papa Gallo Thiam\*.
- Adresse: 1, rue de Boufflers, Dakar.
- Téléphone: 204-64 (direct).

## Rôle du COS

Le COS assure la représentation du Sénégal aux Jeux Olympiques. Il se conforme aux règles et directives énoncées par le CIO, tant en ce qui concerne la défense de l'esprit olympique que la préservation de l'emploi des termes et emblèmes olympiques. Il a la charge d'organiser chaque année la journée olympique. Il tranche les différends qui peuvent survenir entre les fédérations, en ce qui concerne les questions olympiques.

\* Voir notices biographiques.

## Création

Fondé le 31 août 1961, quelques mois avant que ne débutent à Abidjan les seconds Jeux de l'Amitié, considérés par certains comme le premier pas vers l'organisation des Jeux africains puisqu'ils réunirent les États africains francophones. La première action d'envergure du nouveau COS fut de préparer la représentation du Sénégal à ces Jeux. Malgré le court délai, ce fut un succès, l'équipe sénégalaise s'affirmant la meilleure des équipes du continent africain en présence. Avant d'envisager sa participation aux Jeux Olympiques célébrant la XVIIIe Olympiade, le COS prit une part active à l'organisation, à Dakar, des Jeux de l'Amitié 1963. Le secrétaire général de ces jeux ne fut autre que M. Keba M'Baye, élu membre du CIO à Varna.

## 1er bureau du COS

*PT*: Amadou Barry\*, *VPTs*: Joseph Gomis, président du Conseil municipal de Dakar, Demba Diop, *SG*: Oumar Diouf, *SG-adj.*: Latif Gueye, *T*: Alione Fall, *T-adj.*: Papa Gallo Thiam\*, *M*: Keba M'Baye\*, Iba Mar Diop\*



Amadou Barry



M. Keba M'Baye

### Les présidents successifs du COS

I. M. Amadou Barry\* (18 octobre 1963 - 22 mars 1969, date de son décès).

II. M. Henri Joseph Diemé\* (depuis le 22 mars 1969).



Amadou Gakou.

### Les membres du CIO pour le Sénégal

I. M. Amadou Barry\*, admis au CIO en 1965. Décédé le 22 mars 1969.

II M. Keba M'Baye\*, premier vice-président du COS depuis 1973.

### Le COS et les Jeux Olympiques

- *Date de la première participation:* 1964, à Tokyo.

- *Les champions olympiques sénégalais*

Si les représentants sénégalais ne purent, jusqu'à présent, accéder au podium, les résultats d'ensemble restent encourageants. La performance de l'athlète Amadou Gakou (4e du 400 m. à Mexico) est à signaler.



1968, Mexico: la délégation du Sénégal.

### La représentation sénégalaise aux Jeux Olympiques de 1964 à 1972<sup>1</sup>

	Athlétisme	Basketball	Boxe	Lutte	Judo	Total
1964	12	—	—	—	—	12
1968	9	12	—	—	—	21
1972	12	12	4	4	5	37

<sup>1</sup> Aucune femme n'a encore concouru pour le Sénégal; le COS n'a pas encore participé aux Jeux d'Hiver.



1972: le Comité Olympique Sénégalais

Premier rang, de gauche à droite: *Commandant Wally Faye, représentant le président de la Fédération sénégalaise des sports équestres, M. Alioune Diop, président de la Fédération sénégalaise de boxe et trésorier général adjoint du Comité Olympique Sénégalais, M. Rito Alcantara, membre coopté, M. Abdoulaye Sar, secrétaire général du Comité Olympique Sénégalais, M. Henri Joseph Diemé président du Comité Olympique Sénégalais, Commandant Mamadou Mansour Seck, président de la Fédération sénégalaise d'escrime.*

Deuxième rang, de gauche à droite: *Capitaine Alassane Gueye, officier des sports de l'armée sénégalaise, M. Papa Gallo Thiam, président de la Fédération sénégalaise d'athlétisme et secrétaire général du Comité Olympique Sénégalais, M. Serigne Lamine Diop, président de la Fédération sénégalaise de Basketball, M. Mody Sy, président de la Fédération sénégalaise de volleyball, M. Momar Dieng, président de la Fédération sénégalaise de judo et des disciplines assimilées, M. Kéba M'Baye, magistrat, premier vice-président du Comité Olympique Sénégalais.*

### L'organisation actuelle du COS

Les statuts du Comité Olympique Sénégalais furent adoptés à l'unanimité par l'assemblée générale constitutive du 22 août 1961.

- *Composition*

Le Comité Olympique Sénégalais est constitué à l'image de ses homologues de tous les pays, selon la tradition et les règles olympiques. Il regroupe les présidents des fédérations sportives reconnues par les Fédérations Internationales dont le sport figure au programme olympique (ces représentants constituent la majorité votante du CNO), le membre du CIO pour le Sénégal, deux

personnalités sénégalaises qui ont servi ou qui servent encore la cause du sport sénégalais, un docteur en médecine, un magistrat, le président du bureau de l'Organisation du sport scolaire et universitaire, l'officier des sports de l'armée sénégalaise et le représentant du ministre de la Jeunesse et des sports, avec voix consultative.

### Membres de l'actuel Comité Exécutif

*PT:* M. Henri Joseph Diemé\*, *SG:* M. Papa Gallo Thiam\*, *VPTs:* M. Kéba M'Baye\* (premier *VPT*), M. Iba Mar Diop\* (deuxième *VPT*), *T:* M. Ousseynou Camara, *T-Adj.-M:* M. Alioune Diop.

- *Assemblée générale*

L'assemblée générale ordinaire des membres du COS se réunit obligatoirement tous les quatre ans dans le trimestre qui suit la clôture des Jeux Olympiques. Elle élit le bureau pour la durée de l'Olympiade et entend la lecture du rapport moral, des rapports du trésorier et des commissions aux comptes.

- Au cours de la réunion du premier trimestre de chaque année, un exposé de la gestion financière de l'année précédente est présenté aux membres.
- Pendant la durée de l'Olympiade, si les deux tiers des membres du COS le demandent, une *assemblée générale extraordinaire* peut être réunie. Aux assemblées générales les décisions sont prises: au premier tour à la majorité absolue, aux tours suivants à la majorité relative.

- *Le bureau*

Il se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier général, d'un secrétaire général adjoint et d'un trésorier adjoint.

Dans le cas où, pendant la durée d'une Olympiade, une fédération ne renouvelle pas le mandat d'un des membres du bureau au COS, celui-ci peut conserver ses fonctions au bureau jusqu'à la fin de l'Olympiade. Son successeur, désigné par la fédération prend place au COS et dispose de la voix attachée à son mandat. Le COS se réunit en principe au moins tous les trois mois, sur convocation du président ou du secrétaire général.

- *Le CNO a des commissions spécialisées:* Commission d'équipement et des finances, Commission d'organisation, Commission médicale.

- **Financement du COS**

Les frais d'administration, de préparation et de participation aux Jeux Olympiques sont couverts par des subventions officielles, ou par toutes autres ressources autorisées par la loi et dont le principe, en accord avec les règles du CIO, est admis par l'assemblée générale, telles que cotisations, recettes procurées par la semaine olympique.

## Fédérations affiliées au Comité Olympique Sénégalais

	Dates de création	Dates d'affiliation	Nombre licenciés 61	Nombre licenciés 66	Nombre licenciés 72
Athlétisme	?	1961	405	?	?
Basketball	?	1961	527	?	?
Boxe	?	1961	530	?	?
Cyclisme	1960	1961	85	?	?
Escrime	?	1961	20	?	?
Football	1960	1962	3480	3904	3629
Handball	?	1961	1028	?	?
Judo	?	1961	1500	?	?
Natation	?	1961	189	?	?
Equitation	?	1961	428	?	?
Volleyball	?	1961	350	300	250

## Le COS et l'Olympisme

- *La journée olympique*

Elle est célébrée chaque année depuis 1971, sous forme de compétitions sportives.

- *L'Académie Internationale Olympique*

Deux stagiaires sénégalais participèrent à la session de 1969.

## Le sport au Sénégal

- *Autres organismes dirigeants*

Le Comité Olympique Sénégalais partage la responsabilité et la direction du mouvement sportif au Sénégal avec le Ministère de la Jeunesse et des sports et l'Union des Associations sportives scolaires et universitaires du Sénégal (UASSU).

- *L'aide de l'Etat au mouvement*

L'Etat accorde une aide financière au COS et aux fédérations, sous forme de subventions, et aux sportifs sous forme de manques à gagner, d'argent de poche et par des bourses de stages au cours des études.

La part du budget réservé au sport atteint la somme de 30 000 000 francs CFA (300,000 FS).

- *Le sport à l'école*

Le sport figure dans les programmes scolaires.

- *L'Équipement sportif*



*Le stade de l'Amitié et le stadium à Dakar.*

1 stade olympique avec piste en tartan à Dakar de 400 m. (10 000 places)

1 stade omnisport de 15 000 places, le stade de l'Amitié, à Dakar, construit en 1963

2 salles de sport pour le basketball, le handball et le volleyball à Dakar

1 piscine avec un bassin de 50 m. à Dakar.  
*sportif*

- *Nombre des sportifs actifs*

0,8% de la population.

- *Sport connaissant l'essor le plus important*

Le football.

- *Sports les plus populaires sur le plan du spectacle*

Le football.



*M. Henri Joseph Diemé*



*Dr. Iba Mar Diop*



*M. Papa Gallo Thiam*

## **NOTES BIOGRAPHIQUES**

### **Amadou Barry**

Membre du CIO pour le Sénégal de 1965 à 1969. Né en 1904 à St-Louis du Sénégal, peut être considéré comme le fondateur du mouvement olympique sénégalais: il contribua à la fondation du COS en 1961 et en devint le première président. Son efficace activité le fit appeler à siéger au CIO, de 1965 à 1969. Après avoir été directeur des Chemins de fer de son pays, il fut élu maire et député de la ville de Gorée. Son décès, le 22 mars 1969, laissa un grand vide dans la vie sportive, au Sénégal.

### **Henri Joseph Diemé**

Président du Comité Olympique Sénégalais depuis 1969, après en être devenu membre dès la fondation et vice-président, dès 1962. Né le 16 novembre 1902, à Saint-Louis du Sénégal, M. Diemé contribua notamment au développement de l'athlétisme, du cyclisme, du football sénégalais. Il assumait la présidence de la fédération nationale pour ce dernier sport, de 1964 à 1969. A plus de soixante-dix ans, il continue de pratiquer le tennis avec assiduité et passion.

### **Dr. Iba Mar Diop**

Vice-président du COS depuis 1969, dont il est membre fondateur et médecin, le Dr. Diop est professeur agrégé et coordinateur de l'enseignement de la médecine du sport à la faculté de médecine de Dakar.

### **Keba M'Baye**

Membre du CIO pour le Sénégal depuis 1973 (voir Revue Olympique no 72-73, p. 480). Né le 5 août 1924 à Kaolack, il est président de la Cour Suprême du Sénégal depuis 1964 et reconnu comme l'un des plus éminents juristes de l'époque. Très tôt, le sport sénégalais a profité des qualités de cette personnalité puisque M. Keba M'Baye participa à la création du COS. En 1963, il occupa avec autorité le poste de secrétaire général des Jeux de l'Amitié. Toujours vice-président du COS, cet organisme s'enorgueillit de sa présence.

### **Papa Gallo Thiam**

Secrétaire général du COS depuis 1973, après en avoir été secrétaire adjoint. Cet ancien athlète plusieurs fois champion de France de saut en hauteur, allie la qualité d'athlète de niveau international à celle d'administrateur des plus passionné. Il conduisit la délégation sénégalaise aux Jeux Olympiques de Munich. Il succéda au secrétariat général à MM. Oumar Diouf, Bachirou Cisse et Abdoulaye Sar.